



COMMUNE DE LE VAUD INFO DENEIGEMENT 2018-2019

L'hiver approche, il est temps de vous rappeler quelques points s'agissant du déneigement. Tous les renseignements concernant les principes en vigueur, la responsabilité en cas d'enneigement, se trouvent sur le site internet de la Commune : www.levaud.ch



Afin de faciliter le travail des déneigeurs, les mesures suivantes sont préconisées :

- **marquer le chemin et les obstacles les bordant avec des piquets à neige ;**
- **parquer les voitures en dehors du chemin et maintenir le gabarit nécessaire au passage du véhicule de déneigement; au besoin, élaguer les branches bordant les bords de routes et trottoirs au minimum à 4 mètres du sol et tailler les haies à 50 cm de la limite de propriété et du bord du bitume pour les chemins privés ;**
- **prévoir une place pour "stocker" la neige déblayée.**

Vous pouvez contacter en cas de besoin :

- 1) Le Municipal en charge, Charles-Olivier Humbert (079/227'72'03), qui assure la supervision du déneigement et du salage; en particulier.
- 2) L'employé de la voirie, Florian Pasquier (079/889'04'96) assure, sur le terrain, l'organisation pratique, la mise en oeuvre et la surveillance au quotidien du déneigement et du salage.
- 3) Pour toute question générale, de principe, vous pouvez contacter le municipal responsable et pour toute question ponctuelle, d'ordre pratique, vous pouvez appeler l'employé de la voirie !



LA MUNICIPALITE